

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,
Chers collègues,

Cette CAPD sur la formation continue se tient après une **journée d'action** interprofessionnelle dont l'objectif était de dénoncer la situation sociale alarmante de notre pays :

- poursuite de la casse industrielle,
- privatisations à tout va pour des intérêts financiers,
- dégradation considérable de la situation des retraités,
- casse du service public,
- chômage et précarité en hausse constante,
- attaques sur le logement social,
- régression de la protection sociale,
- blocage des salaires...

Simultanément, les actionnaires des grands groupes privés ont touché 57 milliards de dividendes en 2017 et 46 milliards pour les seuls premiers mois de 2018.

Dans la **Fonction publique**, les suppressions de postes s'annoncent massives. Cela s'inscrit dans la logique de la politique libérale du gouvernement qui vise à la destruction de l'emploi public à travers son projet CAP22 (Comité action publique 2022).

Mais CAP22 c'est aussi :

- le gel du point d'indice,
- le jour de carence,
- le recours accru à la contractualisation
- la remise en cause du statut des agents publics pourtant garant de leur impartialité, de leur neutralité, de leur probité, et de l'égalité de traitement des citoyens
- l'abandon des CAP,
- la réduction du périmètre de services publics,
- le management au service de l'individualisation contre l'intérêt général ...

Après l'annonce de la **suppression** de 1 600 postes dans les services de la

Jeunesse et des Sports, le ministre Blanquer a annoncé la suppression de 1 400 postes d'enseignants et 400 postes d'administratifs. Les budgets insuffisants pour l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont conduit les universités à geler près de 20 000 postes de titulaires en 2017, c'est-à-dire l'équivalent à l'encadrement de 10 universités. Cette situation a contribué à l'augmentation de l'emploi de contractuels (35 % de l'emploi dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche) et de vacataires.

Pour le SNUipp, une nouvelle saignée dans les moyens accordés à l'Éducation nationale ne peut pas se conjuguer avec l'ambition d'un enseignement de qualité au service de la réussite de toutes et de tous ni d'une bonne administration du système éducatif.

La « priorité au primaire » doit se traduire par la programmation des mesures budgétaires à la hauteur du sous-investissement chronique dont est victime le premier degré et non par un redéploiement de moyens au détriment du second degré.

Des moyens conséquents doivent être dédiés à la **formation** qui doit être conçue pour répondre aux besoins des enseignants tout au long de la carrière professionnelle. Elaboré dans un contexte de restriction budgétaire, avec un ministère enfermé dans une chapelle idéologique le projet de formation initiale est plus qu'inquiétant.

Cette CAPD a pour objectif l'attribution des stages de **formation continue**. Bien que la demande soit forte, le nombre de personnes retenues reste faible : 90 demandes satisfaites sur 474 demandes pour plus de 3 000 enseignants.

Le nombre important de vœux sur la thématique du climat de classe, la coopération, gestion des situations complexes, de l'épanouissement des élèves mettent en évidence l'intérêt des collègues pour les questions transversales. Lors du groupe de travail, nous avons porté l'idée que notre institution puisse réaliser une enquête afin d'interroger les enseignants sur leurs besoins en formation de façon à en tenir compte pour l'élaboration des plans de formation à venir.

Le calcul du barème pour accéder aux stages de formation continue ne correspond plus aux besoins de formation des jeunes enseignants dont la formation professionnelle initiale a été considérablement diminuée. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU 63 et les autres organisations syndicales a demandé de réfléchir à un nouveau calcul pour y répondre.

Si l'on ne peut qu'apprécier le fait que dans les circonscriptions, des

formations sous forme de stages d'école se mettent en place et complètent le dispositif de formation continue, nous regrettons toutefois l'opacité de leur mise en œuvre. Nous demandons que les projets émanant des équipes d'écoles puissent aboutir de manière transparente.

Notre ministère devrait donner les moyens à tous les départements d'assurer une formation pour réaliser les conditions d'une école inclusive, l'appropriation des programmes d'enseignement, la mise à disposition des innovations pédagogiques en lien avec les progrès de la recherche, sur du temps scolaire pour permettre l'échange, le partage de pratique, avec un contingent de remplaçants dédié et en nombre suffisant.

Nous continuons à dénoncer l'insuffisance du nombre de **remplaçants** notamment pour des temps de **formation REP+** qui ont dû être annulées ou réduites bien que ces stages s'inscrivent statutairement dans les obligations de services, réduit de 18 demi-journées par année scolaire pour tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents.

Il est regrettable que le manque de moyens conduise au choix de supprimer ces temps de travail en équipe ou de formation.

Nous demandons que les candidatures des enseignants pour les **modules de formation d'initiative nationale** soient étudiées lors de cette CAPD. La mise en place du CAPPEI s'accompagne de l'engagement de notre institution à former les enseignants lorsqu'ils changent de contexte de travail et est de droit dans les 5 années suivant leur certification.

Les **évaluations nationales** CP et CE1, ont été organisées dans un contexte de méfiance et de précipitation. Elles ont mis une pression phénoménale sur les enseignants et leurs élèves. Le métier d'enseignants n'est pas d'obéir à des injonctions ministérielles mais c'est un métier de concepteur au service de l'apprentissage des élèves. La saisie de ces évaluations est catastrophique : bugs informatiques, impossibilité d'enregistrer les données saisies... L'économie sur le coût de cette opération aurait certainement permis de mettre en place un volume de formation autrement plus utile.

C'est pour cela que le SNUipp a appelé les équipes enseignantes à prendre la main sur ces évaluations et à ne pas faire remonter les résultats.

Concernant les promotions, nous rappelons notre demande de révision des **tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle** afin de tenir compte du ratio ministériel et des départs à la retraite des promus à la classe

exceptionnelle. Nous revendiquons que le critère de l'AGS soit le seul discriminant pour l'accès à ces grades et rappelons que nous demandons un avancement le plus rapide pour tous, déconnecté de l'évaluation.

Pour le SNUipp-FSU, c'est cela l'école de la confiance !

Le Ministre poursuit la mise en place de **réformes d'un système éducatif** pilotée par le haut et par les évaluations, reléguant les personnels à être des exécutants niant ainsi leur professionnalisme. La politique éducative retenue ne permettra pas de lutter contre les inégalités scolaires et même les creusera davantage.

Pour **défendre le service public d'éducation** et les conditions de travail des personnels, le SNUipp-FSU appellera tous les personnels à se mettre en grève le 12 novembre prochain et à voter massivement pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU lors des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 pour revendiquer des créations de postes dans tous les métiers, le respect des personnels, la reconnaissance de leurs expertises professionnelles, l'amélioration de leurs conditions de travail et la défense des instances paritaires.

Les élues à la CAPD,
Régine DUMAS & Laëtitia POINTU



Non à la fusion des CAPD et des CHSCT

Changeons l'école, **votons !** 

SNUipp-FSU 63 - Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr